



PRIMES D'ASSURANCE PAR PAIE

SOINS DE SANTÉ				
Protection	Individuelle	Monoparentale	Couple	Familiale
Option de base	50,66 \$	57,02 \$	67,90 \$	75,97 \$
Option 1	63,51 \$	71,74 \$	85,21 \$	95,10 \$
Option 2	81,17 \$	92,11 \$	109,07 \$	121,74 \$

SOINS DENTAIRES				
Protection	Individuelle	Monoparentale	Couple	Familiale
Option 1	18,07 \$	20,72 \$	24,27 \$	26,93 \$
Option 2	41,46 \$	47,63 \$	55,85 \$	62,04 \$

AUGMENTATION/DIMINUTION PAR COUVERTURE				
	Santé	Dentaire	Longue Durée	Assurance Vie
Augmentation / Diminution (%)	+8,5 %	+14,3 %	Diminution Variable ⁴	+0,4 %

Remarque :

1) N'oubliez pas que Birks contribue à votre santé en vous accordant un montant fixe allant jusqu'à 66,15 \$ (1 720 \$ / 26 paies) par paie. Veuillez soustraire ce montant du total ci-dessus pour vos soins de santé et dentaires.

2) La protection choisie en soins de santé doit être la même que celle choisie en soins dentaires. Par exemple, si vous avez opté pour une protection monoparentale en soins de santé, vous devez également choisir une protection monoparentale en soins dentaires, à moins que vous vous soyez exempté de l'une ou l'autre des protections.

3) La taxe applicable, selon votre province de résidence (9 % au Québec, 8 % en Ontario et 0 % dans les autres provinces) sera ajoutée aux primes présentées dans ce document.

4) Pour l'invalidité de longue durée, les employés ayant l'option prévoyant une rente non-indexée auront une diminution de 16,7 %, alors que ceux ayant l'option prévoyant une rente indexée auront une diminution de 31,8 %. Dorénavant, tous les employés bénéficieront d'un plan prévoyant l'indexation de la rente.